

La déroute de l'Education permanente

Avant d'imaginer ce que sera ou pourrait être la formation des adultes d'ici à dix ou quinze ans, il convient me semble-t-il de faire quelques petits retours en arrière. Sans remonter ni à Condorcet ni à Fernand Pelloutier et aux Bourses du travail¹, je rappellerai quelques dates et quelques faits cruciaux qui ont marqué et organisé l'éducation des adultes à partir de 1970. A cette occasion, je soulignerai les reculs successifs du droit à se former sur le temps de travail. Suite à quoi, je m'autoriserai à penser à une éducation des adultes renouvelée et libérée des attaches institutionnelle qui aujourd'hui la bâillonne.

Un bilan globalement négatif

Si la loi de 1971 qui fonde le droit à la formation sur le temps de travail avec le maintien de la rémunération fit consensus en son temps dans le monde syndical, c'est que nous y retrouvions l'esprit du syndicalisme révolutionnaire visant à s'éduquer pour connaître la science de son malheur et inventer les solutions pour se libérer collectivement. Certes, nous n'étions pas dupes des intentions patronales d'augmenter la productivité et ses profits par le biais de la formation, pas plus que nous n'ignorions les manœuvres du christianisme social et de ses serviteurs qui souhaitaient utiliser la formation afin de raffermir l'association capital-travail en d'autres termes la collaboration de classes. Reste, que la loi de 1971 stipulait clairement dans son article I que la formation professionnelle continue s'inscrivait dans le cadre plus large de l'éducation permanente. Il était donc possible, au moins en théorie, de s'éduquer en tout sens, tant pour accroître sa qualification que pour se développer personnellement que pour augmenter sa capacité d'intervention sociale.

Mais bien vite ce bel espoir fut déçu car une grande crise sociale advint suite au premier choc pétrolier de 1973 et à l'arrivée massive des nouvelles technologies quelque temps plus tard. Le patronat comprit très vite que la formation pouvait devenir un investissement et l'outil indispensable de l'adaptation de la main d'œuvre à la nouvelle modernité. Mais il lui fallait des complices ! Et la CFDT, en particulier, joua ce rôle de poisson pilote. Sous prétexte de rénover l'approche formation et sa reconnaissance par les employeurs - ce qui demeure une vraie revendication - d'aucuns considèrent qu'il fallait donner des gages aux patrons. De là naquit le Capital-temps-formation² dont le principe était, en cas d'accord de branches, de se former pour une part sur son temps personnel et d'obtenir en retour un engagement de reconnaissance des compétences acquises. Le ver était dans le fruit. Suite à ce premier recul de 1991, le Medef poussera toujours plus loin le bouchon en exerçant plus ou moins explicitement un chantage sur le congé individuel à la formation (CIF)³. La loi de 2004 sur *la formation professionnelle tout au long de la vie* entérinera un nouveau pas en arrière, cette fois avec l'accord de toutes les organisations « représentatives » y compris la CGT. Le titre de cette loi explicite clairement l'intention : la formation est professionnelle donc exclusivement tournée vers l'emploi, la volatile et illusoire compétence, les besoins de l'entreprise. Dans le même temps, l'article I de 1971 disparaît et avec lui la référence à l'Education permanente et il devient possible de se former hors temps de travail moyennant quelques règles et quelques indemnités. En 2009-2010, nouvel accord entre les partenaires sociaux, nouveau recul et

¹ Voir. Lenoir (2009), *Eduquer pour émanciper*, Paris, Ed. CNT-RP.

² Cette mesure a été supprimée suite au vote de la loi de 2004.

³ Le CIF sous certaines conditions permet d'obtenir à l'initiative du salarié une formation longue (maxi 1200 heures) avec prise en charge des frais pédagogiques et maintien d'une large part de sa rémunération.

une nouvelle loi est votée. Cette fois le CIF est touché de plein fouet. Il est dès lors possible de réaliser son CIF hors temps de travail⁴. A quand la prochaine salve visant à le couler définitivement ? Il est vrai qu'en compensation il est fait état d'une mythique sécurisation des parcours professionnels, une sorte de leurre pour syndicalistes béats qui ne trompe personne. Au-delà des reculades syndicales, la formation est aussi depuis les années 1980 instrumentalisée par l'Etat qui l'utilise d'abondance pour occuper le chômeur ou le jeune toujours en recherche d'insertion. Une façon comme une autre de truquer les statistiques et de laisser la tête hors de l'eau à des actifs toujours en capacité de consommer à minima, capitalisme oblige. Stages parkings inventés et utilisés par les technocrates d'Etat et repris, depuis les lois de décentralisation, par les politiques régionales qui visent à leur tour à organiser la gestion sociale du chômage en centrant presque exclusivement leurs politiques de formation sur le développement économique et l'emploi. Régions qui oublient du même coup le citoyen et sa nécessaire éducation permanente et qui dans bien des lieux, dans le cadre d'appels d'offres, réifient les organismes de formation dont le seul choix réel est de répondre dans le sens du poil régional et de devenir, ainsi, les portes flingues des ambitions politiciennes.

D'une manière générale la formation des adultes s'embourbe entre une logique adéquationniste « emploi-formation » que l'on sait depuis longtemps introuvable⁵, une instrumentalisation sociale récurrente et une marchandisation du savoir toujours plus prégnante. Enfin, elle est devenue au cours des ans un enjeu stratégique pour la très libérale Europe. Le sommet européen de Lisbonne en 2000 a en effet considéré que la formation était un levier de choix pour renforcer la compétitivité, l'emploi et la cohésion sociale dans une économie de la connaissance (sic). La messe est dite et l'éducation permanente, au sens où elle avait projet d'émanciper ou pour le moins d'améliorer le sort des peuples, est bel et bien dans un état désespéré. La formation « officielle » apparaît donc en 2010 comme une fonction [serve](#) et aux ordres dont l'objet est à double détente. D'une part, il s'agit d'adapter la main d'œuvre à cette économie de la connaissance où les plus values se réaliseront sur l'intelligence ; d'autre part, de maintenir l'ordre social en conservant les « inactifs » sous contrôle.

Une reprise en main nécessaire

Face à un tel bilan, comment penser l'éducation permanente, voire l'éducation populaire⁶, elle aussi bien mal en point, d'ici à 10 ou 15 ans. Soit on la conçoit dans le cadre institutionnel et salarial qui l'étouffe et il est alors possible de se retrouver dans la revendication syndicale de la CGT qui souhaite, faute d'exiger, que 10 % du temps de travail soit consacré à la formation professionnelle afin d'améliorer la qualification et l'employabilité des salariés. En d'autres termes, revendiquer des moyens réels à la sécurisation des parcours professionnels avec pour seule ambition d'améliorer les conditions d'emploi. Maigre intentionnalité, régression historique quand on sait ce que la formation représentait autrefois pour le syndicalisme de combat. Soit il conviendrait d'oser une rupture radicale et à mon sens, de désinstitutionnaliser l'éducation des adultes et de laisser aux directions des ressources humaines et au paritarisme complice le soin de gérer cet outil d'aliénation que les lois successives ont dessiné.

⁴ Ici aussi sous certaines conditions, reste que le principe du CIF est remis en cause.

⁵ Voir à ce sujet les travaux de Lucie Tanguy.

⁶ Compte tenu du format de cet article, il m'est impossible de définir plus avant ces deux termes cousins.

Un retour à la militance sociale et au bénévolat s'impose, une nouvelle utopie éducationniste en dehors du cadre légal est à forger et/ou à relancer. Le renouveau des universités populaires comme à Caen ou à Lyon ou encore la Dionyversité de St-Denis en sont un exemple parmi d'autres. A la Dio par exemple, le savoir n'a pas de prix et aucun pré-requis n'est exigé à l'entrée. De plus la dite université populaire incite ses auditeurs à prendre en charge à leur initiative et sur des sujets qui les intéressent des cycles de conférences. En d'autres termes, elle applique à la connaissance la vieille devise des Internationaux de l'AIT pour lesquels le savoir sera l'œuvre des auditeurs eux-mêmes. Ces derniers passent du statut de consommateurs passifs du savoir à l'action directe en matière d'éducation permanente.

De fait, l'éducation populaire, portée ou non par des libertaires, fourmille d'initiatives même si elle ne sont pas très connues du fait qu'elles sont le plus souvent animées en dehors des grandes fédérations institutionnalisées comme les CEMEA ou le Ligue de l'enseignement... Afin d'illustrer mon propos en voici quelques exemples, l'Athénée libertaire de la rue du Muguet à Bordeaux, la Bibliothèque La Rue à Paris, le Café philo du Mans, les salons du livre libertaires de Merlieux dans l'Aisne ou de Cuisery en Saône et Loire sans oublier les Ciné Club d'hier et les historiques Causeries populaires du Havre ou d'ailleurs.

D'autres initiatives encore, comme le réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS) sont aussi à développer. Ce réseau considère en effet que toute personne est riche de savoir et en capacité de l'échanger avec d'autres en dehors de tout rapport marchand. Il s'agit d'échanger solidairement ce que l'on sait et de recevoir et de partager le cas échéant ce qui est su par d'autres. Dans le monde syndical, il va de soi que sans vouloir en toute chose imiter l'œuvre des Bourses du travail, les syndicats ont toujours vocation à devenir « l'Université de l'ouvrier » et qu'en ce sens un renouveau des pratiques d'éducation mutuelle est à revitaliser tant dans les sections, que dans les syndicats et dans les unions locales et départementales. Enfin, les « nouvelles technologies » et internet ouvre à l'éducation populaire des espaces infinis comme l'Encyclopédie gratuite et coopérative Wikipédia⁷ ou de très nombreux sites collaboratifs où chacun-e peut apporter sa pierre à la construction de savoir collectif.

Ainsi, malgré les tentatives de récupération et de domestication l'éducation permanente et populaire « authentique » ne va pas si mal et elle est peut-être même en capacité de se redéployer. Elle milite toujours pour que chacun-e devienne un acteur social conscient et libre de penser et de faire. Pour la renforcer encore il convient sans doute de rompre définitivement avec les structures institutionnalisées et subventionnées, toujours à la botte du pouvoir et de multiplier les initiatives. A terme, il nous faudra sans doute penser à constituer, si les initiatives se multiplient, avec ceux et celles qui se retrouveront dans nos principes d'action et de décisions, une grande fédération libertaire de l'Education permanente et populaire. Patience...

Hugues Lenoir
CNT-Education Paris

⁷ Malgré des critiques souvent justifiées, le principe de Wikipédia est de fait libertaire.